



Décompte de congés abusif ?

Par **audrey**, le **22/04/2010** à **19:34**

Bonjour,
Mon mari est éducateur sportif dans un centre de remise en forme. La salle est ouverte le samedi, mais mon mari n'y travaille qu'un samedi matin sur 2.
Quand il pose un vendredi de congés payés, son employeur lui décompte systématiquement 2 jours entiers, même s'il ne devait pas travailler le samedi lendemain en question.
Il a demandé dans le cas où il pose un vendredi sans solde : même réponse, 2 jours sont décomptés au titre des jours d'ouverture du club ...
Est-ce bien normal ?

Par **Cornil**, le **25/04/2010** à **17:34**

Bonsoir audrey
Pour les congés payés, tout à fait normal: ceux-ci sont calculés normalement en jours ouvrables selon l'horaire de l'entreprise. Les droits incluent donc les samedis (5 semaines = $5 \times 6 = 30$ jours ouvrables) . Ensuite la règle de calcul de l'exercice des congés est: le congé démarre le premier jour non travaillé alors qu'il aurait dû l'être selon l'horaire du salarié et se termine la veille du retour au travail. Donc pour un congé démarrant le vendredi , avec retour le lundi: deux jours ouvrables
Pour les congés sans solde, pas du tout normal: il s'agit d'une absence autorisée, qui n'a rien à voir avec les règles de calcul des congés payés. Du fait de la mensualisation, on ne peut déduire que les heures nontravaillées alors qu'elles auraient dû l'être. Donc pour un vendredi non travaillé, alors qu'il aurait dû l'être, et que le samedi ne prévoit pas de travail;: déduction sur salaire des seules heures du vendredi. Ceci dit "poser un congé sans solde", comme tu y vas, ce n'est pas un droit du salarié!
Bon courage et bonne chance.
Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique

pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)